

Réunion n°51 : jeudi 20 juin 2019 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron et Jean Durand. Ce dernier a donné un pouvoir à Stéphane Gonthier.
Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 11 avril 2019 à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti A716. Ce terrain construit est situé en zone U, 34 rue du Puits. *A l'unanimité (11), le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption.*

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant les terrains non bâtis ZE169 et ZE170, situés en zone U, chemin de Bousselin. *A l'unanimité (10, Pascale Bonnet concernée personnellement ne participe pas au vote), le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption.*

Permis d'aménager « l'Orée du bois » :

L'aménageur est désireux de céder gracieusement à la commune la partie non constructible du terrain à urbaniser, une partie boisée qui appartient à la zone humide des fonts où le ruisseau « la petite Veauve » prend sa source. Cette cession permettrait en outre d'élargir le fossé d'écoulement des eaux pluviales venant de la route de Marsaz, dans sa partie inférieure et rendrait possible le retournement du tracteur de fauchage. L'entretien du fossé en serait facilité. La commune protégerait ainsi de nouvelles zones humides.

Le lotisseur demande aussi à la commune si elle souhaite reprendre les parties communes, la voirie intérieure et les réseaux, une fois le lotissement réalisé. En principe, la commune répond favorablement à ces demandes sous réserve d'une bonne exécution des travaux, après réception conjointe des travaux. Une convention est proposée par le lotisseur pour ces 2 points.

Accord de principe du Conseil Municipal, à l'unanimité (11), pour la reprise de la partie boisée du terrain et des parties communes.

Aménagement de la RD67 au sud de Saint Donat :

Le Département prépare la fin des travaux d'aménagement du tronçon Chanos Curson Saint Donat. L'amélioration de la sécurité des accès notamment l'éloignement du débouché de la RD115A par rapport à la voie du TGV est prévue. Une enquête publique va démarrer dans quelques mois. Il est demandé aux communes concernées par les travaux de valider le projet. Il a été demandé, à nouveau, de créer un « tourne à gauche » pour le retour vers Chavannes depuis le sud. Ce n'est pas encore tranché. Une nouvelle mesure du trafic sur la RD115A a été demandée. Les travaux ne devraient pas avoir lieu avant quelques années.

A l'unanimité (11), avis favorable du conseil municipal.

Sentiers de randonnées :

L'Agglo recherche un correspondant « sentiers » pour la commune de Chavannes. Rôle : faire remonter les informations sur l'état des sentiers. Sylvain Reboulet se propose. Bernadette Guichard le remplace pour le suivi ambroisie.

Cette proposition et le changement de correspondant « ambroisie » est validée à l'unanimité (11) par le conseil municipal.

Acquisition de tablettes pour l'école :

L'académie de Grenoble nous propose de signer une convention en accompagnement de l'acquisition de 10 tablettes et d'une borne Wifi organisée en « classe mobile ». L'académie confirme la prise en charge de 50% du coût d'acquisition fixé à 5895€. La dépense budgétaire est inscrite dans le budget 2019 voté en avril dernier. *Accord du Conseil Municipal pour la signature de la convention à l'unanimité (11).*

Convention de collaboration avec Arche Agglo concernant les transports scolaires :

A la rentrée 2019, Arche Agglo sera la collectivité compétente en matière de transport scolaire local, et notamment en ce qui nous concerne, pour la gestion de la ligne scolaire de desserte du RPI Bren Marsaz Chavannes. Cette convention a pour objet d'associer la commune dans : la connaissance des services existants, l'anticipation des évolutions potentielles et la position décisionnelle de la commune pour la création ou l'évolution des services moyennant finances éventuellement. Convention votée côté Agglo, le 3 avril dernier.

Accord du conseil municipal pour la signature de la convention à l'unanimité (11).

Décision modificative budgétaire budget Assainissement 2019 :

Suite à une rencontre de Mme Daloz, perceptrice et des services de la Préfecture, il nous est demandé de réduire le reversement exceptionnel en direction du budget communal 32.736.22€ pour le ramener à 25.661.34€, montant correspondant au résultat de fonctionnement de l'exercice 2018. Il n'est pas souhaité que nous anticipions sur le résultat 2019. Modification de la précédente délibération. Présentation lors de la commission finances réunie le 18 juin. Le budget assainissement doit être modifié en conséquence.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

Décision modificative budgétaire budget principal 2019 :

Il faut prendre en compte le changement précédent qui baisse de 7.074.8€ les recettes de fonctionnement 2019. La Préfecture nous demande aussi de procéder à des modifications d'écriture, et notamment de transférer une part de l'excédent de fonctionnement du budget 2018 de 39.319.90€ pour couvrir le besoin en financement du budget d'investissement 2019. Présentation du budget 2019 modifié. Modification présentée lors de la commission finances réunie le 18 juin.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

Nouvelle mairie, accessibilité :

Lors de la commission accessibilité en Préfecture le 28 mai dernier, il a été demandé à la commune un accès direct au secrétariat de Mairie, pour les Personnes à Mobilité Réduite PMR. La rampe améliorée côté Ouest de la cour permet l'accès des PMR à la bibliothèque et au secrétariat de Mairie en passant par la salle du conseil municipal. Cela n'est pas accepté. Nous devons donc aménager une rampe spécifique. Présentation du projet et du chiffrage 4.900€ HT. Pour ne pas charger le budget d'investissement, d'autres prévisions de dépenses ne seraient pas confirmées en 2019.

Validation du conseil municipal à l'unanimité (11).

Panneau indication école sur la façade Ouest du bâtiment :

Choix du panneau et de son emplacement. Après débat, il est envisagé d'installer 2 silhouettes colorées, une fille et un garçon, sur le mur du bureau de la directrice, et le mot « école » avec des lettres en couleur sur le « peigne » au-dessus de la salle polyvalente. Ce pourrait être des tôles métalliques peintes. *A l'unanimité (11), le conseil municipal décide de valider le principe de cette signalétique.*

La réflexion se poursuit pour affiner le projet puis le chiffrer, décision définitive lors d'un prochain conseil.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 15 mai : FINANCES : Attribution des fonds de concours ; DEVELOPPEMENT LOCAL : Convention avec le Conseil Départemental de la Drôme pour les futures collèges de Saint Donat sur l'Herbasse et de Mercuriol Veune ; HABITAT : convention avec l'ADIL pour l'observatoire de l'habitat et l'évaluation du PLH ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : Marché de travaux de génie civil, réseaux divers et travaux connexes ; ENVIRONNEMENT : stratégie alimentaire locale, approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bas Dauphiné et de la plaine de Valence ; MUTUALISATION : approbation du schéma de mutualisation ; AMENAGEMENT : modification du marché de transport ; PETITE ENFANCE : marché de fourniture de repas pour les établissements d'accueil de jeunes enfants ; DECHETS : collecte de l'amiante, adhésion au programme d'actions UNI'D du Sytrad.

Conseil des Maires du 28 mai : les Zones d'activités économiques, diagnostic, classification et transfert à l'Agglo fin 2019. Discussion sur la destination de la Taxe d'Aménagement et de la Taxe Foncière Bâti.

Conseil d'agglomération du 12 juin : FINANCES : compte de gestion 2018, compte administratif 2018 et affectation des résultats, consolidation des résultats du budget Vente énergie dans le budget général 2019, fonds de concours ; DEVELOPPEMENT LOCAL : Espace aquatique Linae, convention avec les usagers institutionnels et associatifs ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Définition des Zones d'Activités économiques ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : construction de la MJC CS de Tain l'Hermitage (avenants aux marchés de travaux, subvention d'équipement pour l'aménagement immobilier), adhésion aux groupements de commandes du SDE26 et SDE07 pour l'achat d'électricité ; DECHETS : Attribution du marché de fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et recyclable en point d'apport volontaire ; ENVIRONNEMENT RIVIERES : Syndicat mixte Ay Ozon, avis sur le retrait et l'adhésion de communes ; TOURISME : Stratégies sport nature, Viarhônga surcoût encorbellement passerelle et section courante à la Roche de Glun, Office du tourisme de Saint Donat convention occupation locaux ; AMENAGEMENTS : Scot du Grand Rovaltain, rapport d'activité 2018.

Personnel :

Remplacement de Marine Decottignies en congé maternité. Réunion de la commission des personnels le 18 juin 2019.

Urbanisme :

Demande : Déclaration Préalable DP de Mme Espeil et de M. Morro, pour la construction d'un abri voiture, rue du 19 mars 1962. Déclaration Préalable DP de Mme Christine Pochon, pour la pose de panneaux photovoltaïques, route de Clérieux. DP de M. Luc Pochon pour transformation d'une fenêtre en porte fenêtre sur sa maison, rue du 19 mars 1962.

Accord : DP de M. et Mme Beau, pour la construction d'une piscine, chemin des grand près. DP de Mme Espeil et de M. Morro, pour la construction d'un abri voiture, rue du 19 mars 1962. Demande de Permis d'Aménager PA déposée par M. Giraud, lotissement « l'Orée du bois », rue de la salle des fêtes.

Nouvelle Mairie : Fin des travaux. Arrivée du mobilier début juillet. Déménagement programmé semaine 30, avec l'agence postale.

Etang du Mouchet : Mise en eau de la passe à poisson en aval du canal du moulin.

Voirie, rue de l'église, rue du presbytère partie nord : En attente, bornes de sécurité, signalétique verticale.

Divers :

Intempéries du 15 juin 2019 : En raison des dommages aux cultures céréalières, arboricoles, viticoles et maraîchères, provoqués par les chutes de grêle, la Mairie a demandé à la Préfecture de classer la commune de Chavannes dans la liste des communes victimes d'une catastrophe naturelle.

Mise en location des locaux de la mairie actuelle, pour une activité paramédicale. L'annonce publiée sur le site « Le Bon Coin » n'a rien produit. Il est convenu de se positionner sur le devenir du bâtiment lors d'un prochain conseil.

En mairie, nous avons une trentaine de plaques « numéro » de maisons qui n'ont pas été récupérées par les propriétaires. Elles concernent souvent des maisons récentes.

Elections : Pour savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales ou bien pour vous inscrire pour les élections municipales de 2020, rendez-vous sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Suppression du Stop de la rue du Presbytère donnant sur la rue de la salle des fêtes : décision prise le 1^{er} mars 2018 lors d'un Conseil Municipal, mise en œuvre fin avril en même temps que la réfection de la chaussée et la peinture des bandes jaunes d'interdiction de stationner. Le régime de la priorité à droite s'applique pour les usagers de la rue du 15 juin 1944 et de la rue de l'église (sens montant).

Frais de justice sur le contentieux sur la parcelle Mairie : Notre assureur Groupama devrait nous accorder une aide exceptionnelle pour combler le reste à charge communal.

Acquisition en cours d'une parcelle de 46m² accueillant le monument aux morts des fusillés du 15 juin 1944. Il est proposé d'inviter chaque année, l'ensemble de la population et les enfants des écoles, à la cérémonie du souvenir.

Bornage du terrain d'accès à la ZA de Conring en cours.

ENEDIS : Installation en cours des nouveaux compteurs Linky sur la commune.

Demande de l'équipe des bénévoles de la bibliothèque concernant l'équipement de la nouvelle bibliothèque, réunion à prévoir.

La MJC du Pays de l'Herbasse propose l'organisation de « chantiers loisirs » dans les villages pour cet été. Une activité pour le compte de la commune, des loisirs en compensation.